



## Procès-verbal du Conseil d'Administration

13 avril 2024 en Visioconférence

---

**Présents** : AURAMBOUT Stéphanie, BARATA Paula, BRECHET Sophie, CAPPI Ingrid, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Éric, DAVIET Jean-Michel, DEFOUR Jean-Pierre, DOURY Frédéric, EYMARD Christian, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, MOREAU Florian, RIPERT Alain, ROUX Nathalie, SENECLOZE Daniel, SCHUTTERS Thierry, SINGLA Patrick

**Absents** : JACQUET Pascal, LEFOULON Geneviève, MOREL Carine, MESONNIER Gilles, REY Amandine, UROZ Frédéric

**Excusés** : BOUSSUGE Martine, COLOMBANI Frédéric, DORNE Emilien, LANDY Pascale, PEAN Patrick, PERRIN Patrice, PICHONNIER Clément, RONDEAU Solène

**Participant** : MOUSNIER Géraud, BABLON Caroline (pour la partie procédures), RENAUD Christine, CADEI Franck, MALFONDET Gilles.

La réunion est ouverte à 9h00 sous la présidence d'Alain Ripert qui remercie les personnes présentes qui se sont adaptés au changement et mode d'échanges de cette réunion

### Introduction

L'Incroyable Tournée avait lieu hier à St Etienne, évènement auquel participait entre autres Paula Barata, Jean-Pierre Defour et Alain Ripert ; 900 enfants du bassin stéphanois ont été accueillis.

Cette action a été une très grande réussite et met en avant toutes les activités nouvelles du handball, ainsi que le travail de toutes les structures locales, la mairie de St Etienne, moteur de cet évènement et la Métropole de St Etienne.

Jean-Pierre Defour précise que ce type d'évènement doit être reconduit sur le territoire afin de donner de la visibilité sur notre activité.

Paula Barata précise que la FFHandball s'inscrit sur ce type d'actions de manière régulière ; deux autres dates sont encore prévues après les JO et ce, afin de quadriller tous les territoires qui s'étaient positionnés pour cet accueil.

La rencontre France Roumanie aura lieu demain à Clermont-Ferrand ; à date, la salle est pleine à 90 %. Ce devrait être aussi une réussite et cela fait suite à l'évènement à l'Arena de Saint Chamond, où la salle était pleine.

### Mises en place de procédures (Cf Annexe 1)

Caroline Bablon, après s'être présentée, précise le but de ses missions principales : être support à la Direction de la Ligue. Dans ce cadre, certaines procédures sont mises en place, et pour d'autres, en cours de construction. L'objectif de ses procédures est de formaliser ce qui existe, de limiter les risques et de fixer un cadre de « bonne conduite » pour les intervenants de la ligue (salariés, élus, CTS,

bénévoles, intervenants extérieurs) ; celles finalisées ont été présentées au dernier Bureau Directeur et aux salariés le 11 avril 2024 ; les autres suivront dès que possible.

Elles seront applicables dès le 15 avril 2024, et, elles pourront évoluer.

En sus des procédures, et ce afin d'améliorer l'intégration des nouveaux salariés, un dossier d'embauche et un parcours de départ a été mis en place.

Concernant le Règlement Intérieur, Florian Moreau, demande si le nom du document peut être aménagé afin qu'il n'y ait pas confusion entre celui qui vient d'être mis en place et celui de la ligue (au niveau de l'association). Les noms sont réglementaires, mais il peut être envisagé effectivement de les nommer : règlement intérieur associatif et règlement intérieur de la ligue.

Géraud Mousnier tient à remercier Caroline Bablon pour le travail effectué ainsi que le Conseil d'Administration pour avoir permis cette embauche qui a conduit à ses travaux. Ce volet permet de libérer du temps sur d'autres points, tout en permettant la mise en place de procédures de qualité.

Des procédures plus opérationnelles sur certaines tâches seront aussi mises en place, notamment, lors de changements de poste.

Franck Cadei remercie la qualité du travail fait, travail qui permettra aux équipes suivantes de s'inscrire dans la pérennité.

## **FINANCES (Cf Annexe 2)**

Bilan provisoire :

Le détail des charges et produits d'exploitation est présenté par grands postes, avec une baisse des subventions liées essentiellement à la Région.

Concernant les amendes perçues : 40 000 € environ pour la discipline et 18 000 € sur la partie sportive.

Concernant la masse salariale : celle-ci est plus élevée que celle prévue, et a pour raisons :

- Les licenciements des personnes avec lesquelles des contentieux existaient depuis plusieurs années (les indemnités étaient celles prévues par la loi, augmentées du montant lié à la maladie professionnelle ; aucune somme complémentaire n'a été versée au titre des décisions judiciaires, pour lesquelles, chacun d'eux a été débouté à ce jour).

Le coût total des indemnités est de 220 000 €, pour des provisions de 102 000 €. Une reprise de provision sur les congés a été faite. Le delta final est un manque de provision pour 65 000 €, ce qui impacte directement le résultat de la ligue.

- La création d'un poste (PPF / ITFE)
- Augmentation en moyenne de 5 % des salaires
- Prime d'objectif de l'ITFE prévu à 60 000 € et in fine, la somme sera de 42 000 €.

Le résultat d'exploitation était prévu à -173 000 €. Malgré les surcoûts salariaux, le résultat est de -142 500 € : il est meilleur que celui prévu mais il aurait pu être encore meilleur s'il n'y avait pas eu le surcoût des licenciements et la prime d'objectifs de l'ITFE. Nous devons être vigilants sur 2024 ainsi que sur les exercices suivants. Lors du prochain CA, en mai 2024, un projet de budget 2024 à l'équilibre sera proposé.

Pour le passif, nos fonds propres diminuent et vont encore baisser cette année. Une proposition sera faite au prochain CA afin que le déficit de l'année 2023 soit comblé par ce poste, ce qui ramènera le

montant total à environ 820 000 €. Il conviendra d'être attentif dans les prochaines années afin de revenir à un équilibre financier, après les évènements COVID et la baisse des aides.

Pour autant la ligue a investi :

- Dans les nouvelles pratiques (PPF Beach, création d'un emploi, groupement d'employeurs) : 120 000 €.
- Des placements sur des comptes à termes pour un montant de 300 000 €, avec un taux à 3.5 %
- Deux comptes épargne pour un total de 160 000 €
- Un compte courant qui varie, selon la période de l'année, entre 150 000 € et 500 000 €
- Le prêt correspondant aux locaux de Bron a été soldé. Cette ligne entraînait un blocage de fonds (compte de caution) pour 200 000 €. Il a été décidé de lever cette caution et d'utiliser les fonds pour solder le prêt.

La situation financière bien qu'étant bonne, doit rester sous surveillance.

Daniel SENECLOZE remercie les salariés du service financier ainsi que Géraud MOUSNIER et Eliane HARENT pour l'aide apportée sur ces différents dossiers.

Florian MOREAU remercie le travail effectué quant à la présentation ; probablement qu'une présentation par commissions, lors de l'AG serait la bienvenue afin de pouvoir répondre aux demandes des clubs. Concernant les produits / redevances, les chiffres annoncés entre le bilan et le comparatif budget / réalisé sont différents : Comment cela est-il justifié ? Il s'agit des engagements pour un montant d'environ 121 000 € (ligne sportive).

Jean-Pierre DEFOUR rejoint Florian MOREAU quant à la qualité de la présentation et a remarqué 4 postes qui ont bien évolué entre 2022 et 2023, pour un montant total d'environ 100 000 € (honoraires, location de matériel, sous-traitance et fournitures diverses). Existe-t-il une explication autre que celle d'une augmentation des prix ? Pour la partie honoraire, ils sont composés des honoraires du cabinet comptable, commissaire aux comptes et avocats ; ces derniers ayant été assez importants avec les dossiers prudhommaux.

Jean-Pierre DEFOUR demande si la différence pourrait correspondre à des différences d'imputations comptables, alors que le prévisionnel est en corrélation avec le réalisé. Le cabinet comptable a changé les comptes.

Daniel SENECLOZE précise le coût de chaque site :

- Bron : 30 000 € par an
- Clermont-Ferrand : 25 000 € par an
- Montbonnot : 25 000 €, par an mais avec le remboursement du capital nous arrivons à 61 000 € (les sanitaires jusqu'à présent n'appartenaient pas à la ligue, ce qui n'est plus vrai en 2023).

Particularités :

- Une étude est en cours concernant les contrats de photocopieurs afin de les baisser.
- Changement du groupe chauffage/climatisation sur le site de Montbonnot (16 000 €, amortissables).

Eric Courtois précise que si notre trésorerie a fluctué et que le résultat est négatif, il a été impacté par les surcoûts des licenciements et des baisses de subventions ; même si ces dernières étaient budgétées, nous pouvons constater une maîtrise des finances.

Daniel SENECLOZE rappelle qu'Alain RIPERT a émis un courrier à la Région concernant les subventions et que ce dernier, est encore à ce jour, resté sans réponse. Une relance a été faite par un autre biais. La Région a une politique d'investissement plutôt que de fonctionnement, mais l'une ne va pas sans l'autre ; le CROS subit les mêmes désagréments.

Thierry SCHUTTERS demande d'où vient le déficit aussi important de la Performance Sociale.

Cette différence s'explique par :

- L'arrivée d'une salariée
- La mise en place du groupement d'employeurs, pour lequel un audit a été fait pour 26 000 €, avec une aide promise mais non tenue et à hauteur de 20 000 €.
- Une partie du coût du licenciement de Mr Mani a été imputé sur la commission performance sociale.

Florian MOREAU demande si le budget 2024 a été régulé sur la ligne des mutations, afin de s'aligner sur le réalisé 2023.

Paula BARATA précise qu'il y a davantage de mutations (environ 200 dossiers en plus) que celles prévues, mais un certain nombre de ces dossiers sont des mutations gratuites ou des mutations de dirigeants et loisirs (non payantes).

La ligne mutation pour 2024 a été baissée au niveau du montant et du nombre.

Alain RIPERT remercie toute l'équipe, avec une mention particulière à Daniel SENELOZE concernant la gestion des comptes 2023 et l'aide d'Eliane HARENT pour la présentation. Le montant d'investissement d'environ 160 000 € (Mise en place d'un GE, PPF BEACH, création d'un emploi sur ITFE et PPF...) a pu être fait grâce à un suivi très précis de Daniel et du service financier, ainsi que la participation des responsables de commissions et des salariés en responsabilité.

Lors du CA du 18 mai 2024, un budget prévisionnel 2024 équilibré sera présenté.

## Bons de commande

Dans la continuité de ce qui vient d'être indiqué au niveau du suivi budgétaire, nous avons décidé, comme cinq autres ligues ainsi que la FFHandball, d'utiliser les bons de commande via le logiciel ORION.

La mise en place prend du temps : cela est lié à une certaine lourdeur de démarrage par rapport au paramétrage, mais aussi à une certaine réticence au changement en interne.

Les bons de commande fonctionnent en prenant en compte :

- La ligne budgétaire arrêtée lors de la construction des budgets
- Le montant unitaire de la commande pour cette ligne budgétaire
- La connaissance de devis

Cette mise en place va :

- Responsabiliser les salariés concernés par les lignes budgétaires
- Alerter les commandes non finalisées par une facturation
- Mieux suivre le budget

Exemple :

- Ligne budgétaire de 10 000 €
- Autorisation de commande pour le salarié d'un montant de 500 €
- Pour toute commande inférieure à 500 €, la personne en charge de cette ligne budgétaire pourra passer une commande. Au-delà, la commande devra être validée par une autre personne (trésorier, DGS, en cours de détermination).
- Autant de commandes du montant de cette somme pourront être faites dans la limite d'un total de 10 000 €. Au-delà, seul le trésorier sera autorisé à valider les commandes.

Toutes les lignes budgétaires ne pourront être suivies de cette manière. Nous finalisons cette construction ainsi que les tests. Des formations seront mises en place et deux commissions seront en mode test au départ (stages et Beach). Un démarrage progressif permettra d'ajuster les paramètres et de s'adapter à ce fonctionnement.

Nous remercions Franck CADEI pour son intervention auprès de la FFHandball pour avoir fait avancer ce dossier en fort lien avec la prise en compte du paramétrage auprès de la FFHandball.

## Règlement intérieur

Lors du CA du 16 décembre, certaines personnes ont indiqué que la mise en place n'était pas possible en l'absence de CSE. L'inspection du travail a confirmé que cette mise en place était possible dans le contexte actuel de la ligue.

Une réunion a eu lieu en février avec les salariés afin de mettre à plat toutes les questions.

Les documents ainsi finalisés suite à ces échanges ont été envoyés à l'inspection du travail ainsi qu'au secrétariat des prud'hommes, le 7 mars 2024.

Le délai pour répondre, par le Conseil des Prud'hommes, est d'un mois et celui de l'inspection du travail, de deux mois.

Le règlement intérieur a été affiché sur tous les sites et été envoyé aux salariés avec demande de signature pour accuser réception ; tous les accusés réception n'ont pas été réceptionnés et une action de récupération sera faite.

La mise en application de ce règlement est actée un mois après que toutes ces formalités aient été faites ; l'entrée en vigueur est au 11 avril 2024.

Le règlement intérieur s'applique à toute personne intervenant professionnellement à la ligue.

Concernant les élus, bénévoles et CTS qui sont concernés par des interventions, une charte est en cours de construction (Cf le point sur les procédures).

## Élections de la Ligue

Deux assemblées générales auront lieu : l'AG classique sur le passé et l'AG électorale l'après-midi du Samedi 22 juin 2024.

Une feuille de route est en cours de finalisation concernant le déroulement de cette élection, ainsi que les règles de bonne conduite concernant les listes qui se présentent.

Nous avons eu des versions différentes concernant le comité directeur et une étude plus précise sera menée afin de finaliser la procédure.

La procédure électorale retrace essentiellement les règlements qui existent et qui doivent être appliqués.

Concernant la partie non arrêtée dans les règlements, et notamment sur la partie communication d'informations par les listes auprès des clubs : Valérie Corduri-Daviet a eu confirmation de la part de la FFHandball que les adresses standardisées des clubs ne peuvent pas être utilisées, même pour des informations de type dates de réunions et informations des sites / réseaux sociaux mis en place ; les communications doivent être encadrées.

Après débat, il est retenu ces actions :

- 4 mails lors de la période pré-électorale
- 2 mails lors de la période électorale (hors communication initiale d'ouverture de la campagne avec informations concernant les listes et leur profession de foi)
- Ces mails devront être envoyés au secrétariat général ([5100000.sec-gen@ffhandball.net](mailto:5100000.sec-gen@ffhandball.net)), et le DGS ([5100000.gmousnier@ffhandball.net](mailto:5100000.gmousnier@ffhandball.net)), qui se chargeront de vérifier de la bonne conduite des informations fournies. Le message sera alors communiqué au service communication pour diffusion et cela, sans modification de contenu.
- Les mails devront émaner d'une personne référente par chaque liste potentielle ; ils doivent être constitués EXCLUSIVEMENT de données d'information :
  - Planning des réunions
  - Moyens de communication des 2 listes (sites, accès)

Cette proposition est soumise au vote et est acceptée par tous à l'exception d'une abstention.

Paula Barata précise que le fonctionnement proposé est bon et que les personnes en charge de recevoir les mails sont en capacité de traiter et de faire la part des éléments fournis ; ils garderont la neutralité nécessaire. Les propositions telles que présentées sont conformes à un bon fonctionnement.

La procédure électorale est proposée au vote telle que, AVEC la prise en compte des points ci-dessus pour intégration à la procédure finale. Adoptée par toutes les personnes participantes à la réunion, avec une abstention.

Daniel Senecloze précise que les frais de campagne ne seront pas pris en charge par la ligue.

## Ressources Humaines

### Élection du CSE

Le nombre d'ETP a été à nouveau calculé et un planning a été construit ; la première date est fixée avant fin mai 2024.

Les règles de calcul du nombre d'ETP sont les suivantes, au moment du décompte :

- Nombre de personnes en CDI
- Pour les personnes en CDD : au prorata du temps passé dans l'association.
- Pour les MAD et les personnes de PS38 :
  - En contrat au moment du décompte
  - Dans une relation permanente et suivie

Le décompte arrêté permet d'avoir un titulaire et un suppléant, avec 10 heures de délégation.

Ces données ont déjà été partagées avec les salariés de manière informelle et seront partagées officiellement lundi lors de la réunion post-CA.

Les mêmes informations seront envoyées à l'inspection du travail et affichées sur les sites.

Pour rappel :

- 1<sup>er</sup> tour : ne peuvent se présenter que des personnes membres d'un syndicat.
- 2<sup>ème</sup> tour, si nécessaire : il est ouvert à tous.

## Entretiens professionnels

La campagne des entretiens professionnels est en cours et devrait se terminer d'ici fin mai 2024.

A l'issue de chaque entretien professionnel, le rendez-vous pour l'entretien annuel sera fixé, avec un planning se situant entre le 1<sup>er</sup> et le 19 juillet (bilan saison passée et projection sur la saison à venir). Des régulations pourront être faites en fonction de la liste qui sera élue le 22 juin 2024.

Les responsables de chaque commission/service seront informés du rendez-vous arrêté afin de pouvoir s'y joindre s'ils le souhaitent.

Concernant les personnes nouvellement arrivées ou en CDD, il ne s'agira pas d'un entretien professionnel mais d'un point sur les missions effectuées, et éventuellement un recadrage ou une formalisation des missions de chacun.

## Autres points

- ✓ Match France / Etats Unis : 5 598 places ont été vendues (moins de 1 000 places à destination des licenciés sur les 1 500 places réservées aux clubs de proximité). 4 180 places sont encore à vendre. Le delta des places non utilisées par les clubs sera réinjecté vers le public. Le COPIL aura lieu le 19/04/2024 ; ce COPIL est constitué de Patrick Singla, Alain Ripert, Daniel Senecloze, Florian Moreau, Géraud Mousnier et Bruno Geoffray. La billetterie grand public sera ouverte le 15/04/2024. Florian Moreau n'est, en principe, pas disponible le 19/04, car en plénière à la maison du handball. Un point doit être fait pour caler au mieux cette réunion.
- ✓ Ingrid Cappi indique que les finales intercomités auront lieu le 18 mai à Orléans et qu'elle ne sera pas présente au CA, ainsi que Franck Robert.
- ✓ Il est proposé que pour l'année 2025, les interpôles féminins se poursuivent à Bourg-de-Péage : les personnes présentes valident cette option. Contact doit être pris avec la mairesse de Bourg-de-Péage.
- ✓ L'US Monteil recevra les finalités AURA Jeunes les 1<sup>er</sup> / 2 juin 2024.
- ✓ Beaurepaire est en finale de la Coupe de France féminine régionale

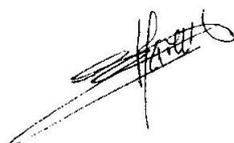
## Validation du Compte rendu du CA du 16/12/2023

Le compte rendu a été soumis par vote électronique

- 21 pour
- 6 absentions
- 0 contre

Fin de la réunion à 11h30

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président



Présentation

# PROCÉDURES

---

---



# Sommaire

1

• OBJECTIFS DES  
PROCÉDURES

2

• PRESENTATION DES  
PROCESS

3

• MISE EN PLACE

4

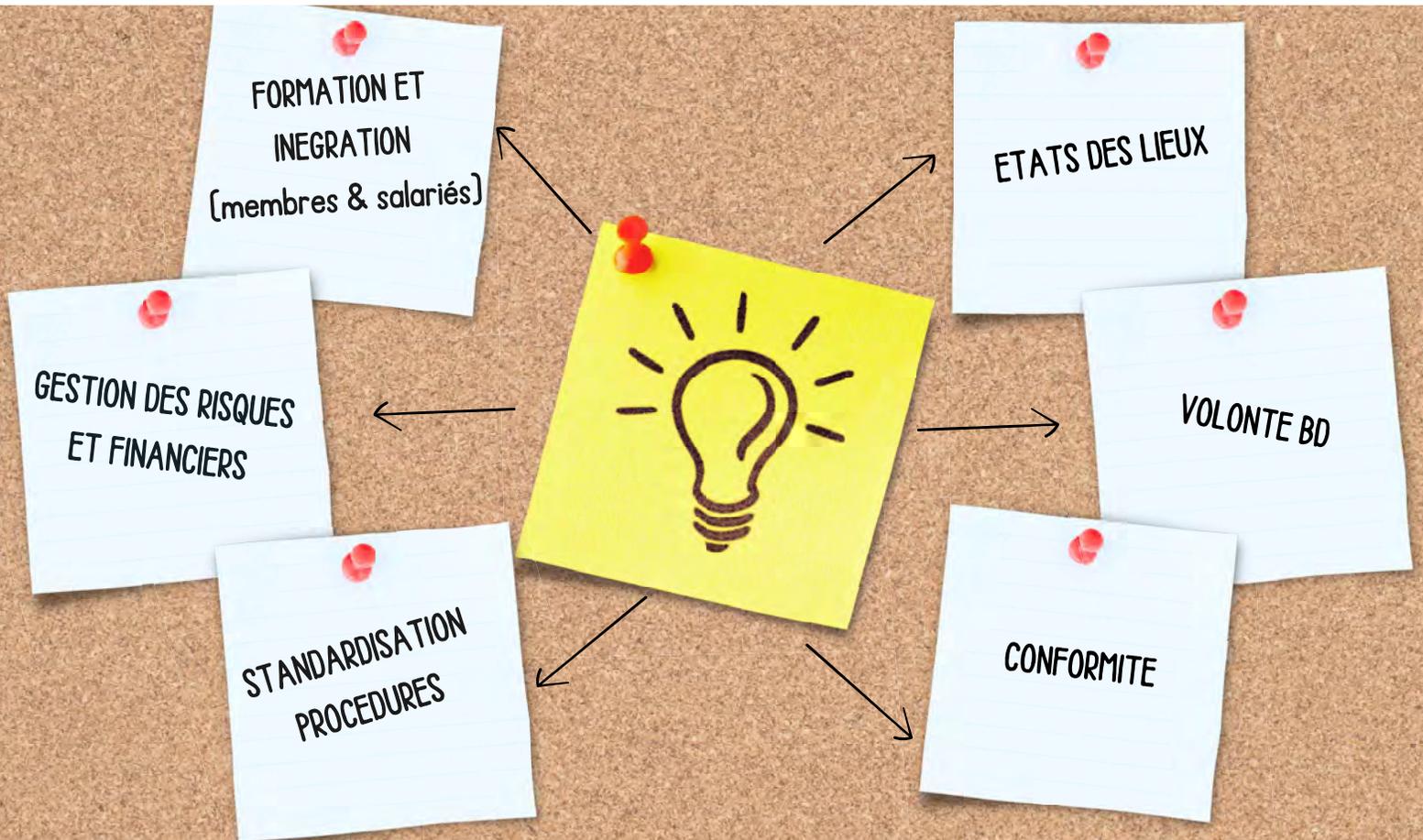
• CALENDRIER

5

• CONCLUSION

LIGUE AUVERGNE  
RHÔNE ALPES  
FFHANDBÄLL





→ VEHICULES DE SERVICES



NOTE DE FRAIS ←



VEHICULES DE FONCTION



REGLES HYGIENE & DE

PROPRETE



DOSSIER EMBAUCHE  
INTEGRATION  
PARCOURS DE DEPART



CHARTRE INFORMATIQUE  
& RGPD



# MISE EN PLACE

1

MISE EN PLACE DES  
PROCEDURES

2

DIFFUSION ET  
COMMUNICATION

3

CONTROLE ET  
CONFORMITE

AMELIORATION  
CONTINUE  
DES  
PROCESS



# CALENDRIER

**AVRIL 2024**

- CHARTRE INFORMATIQUE • RGPD
- PROTOCOLE ELECTION DUER

**MAI 2024**

- PROCEDURE GESTION TEMPS
- PROCEDURE ACHATS

**JUIN 2024**

- LIVRET ACCUEIL
- CHARTRE DES ELUS

**JUILLET 2024**

- PROGRAMMATION FORMATION
- ARCHIVAGE CONSERVATION DOCS

### CHAMPIONNATS 2023/2024

Mise à jour : 4 mars 2024

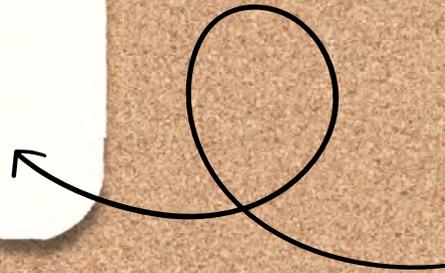
TERRITORIAL - DEPART	CHAMPIONNAT REGIONAL (SAOHAUTS) Résultats et classements
TERRITORIAL REGIONAL	PRENATIONALE MASCULINE Résultats et classements
NATIONALE	PRENATIONALE FEMININE Résultats et classements





# Conclusion

La mise en place de procédures est un investissement stratégique qui contribue à la pérennité d'une organisation en lui fournissant les outils nécessaires pour fonctionner de manière efficace et sécurisée.



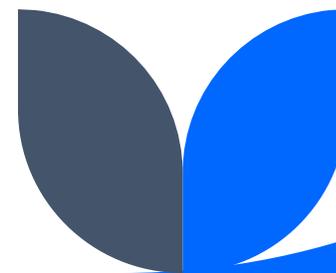
LIGUE AUVERGNE  
RHÔNE ALPES  
FFHANDBALL



# Conseil Administration du 13 avril 2024



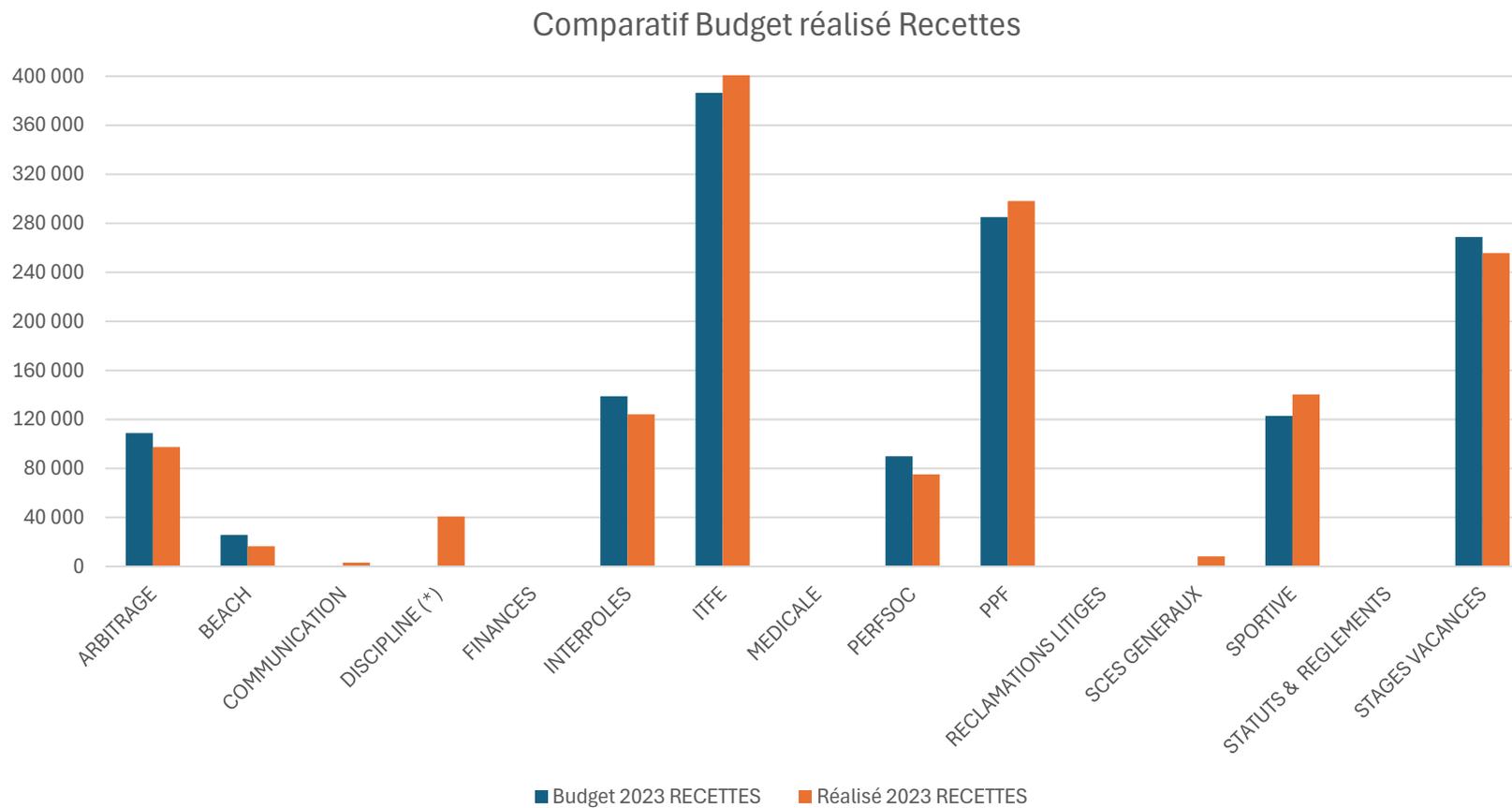
# Comparaison budget 2023 / réalisé 2023



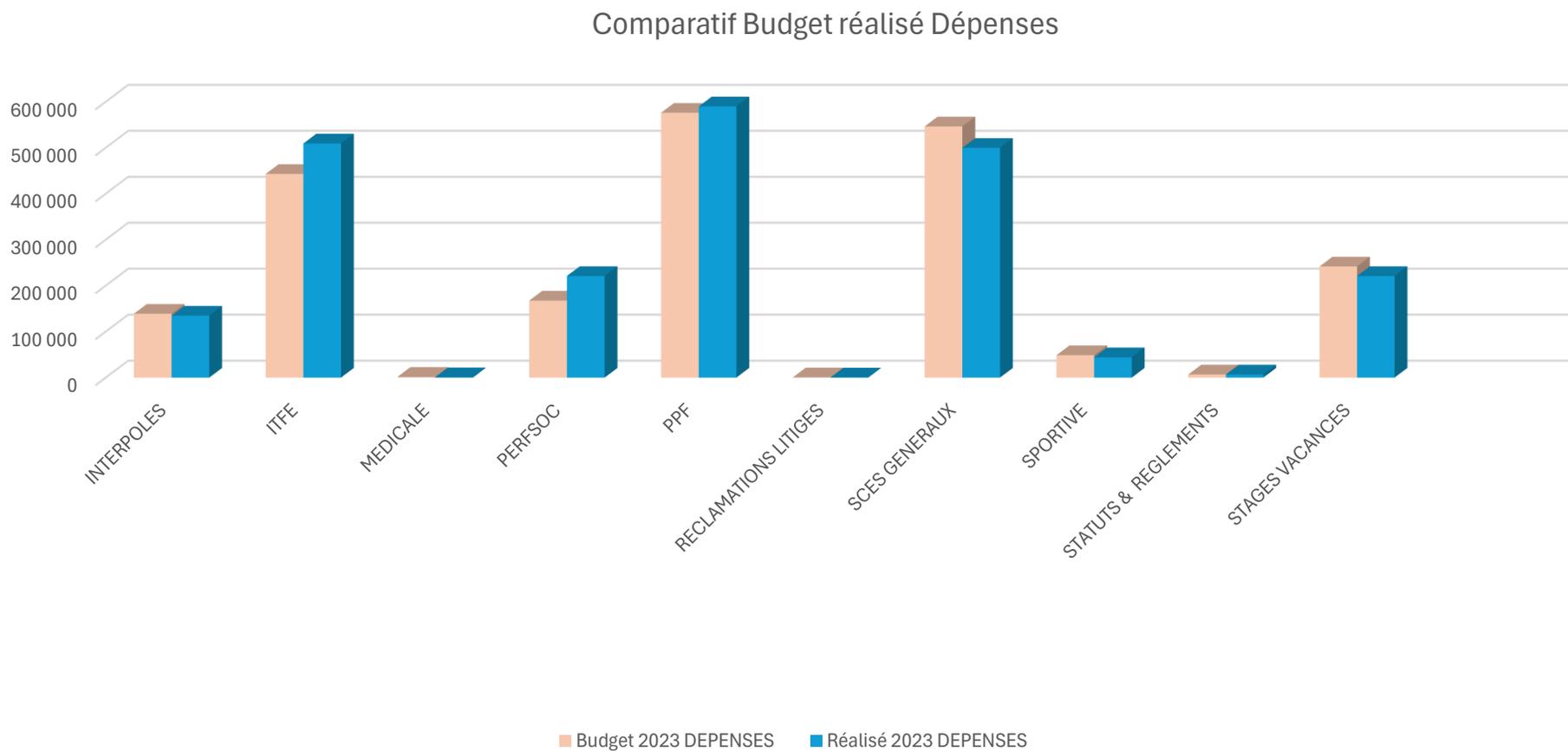
# Comparatif par commission budget 2023 / réalisé 2023

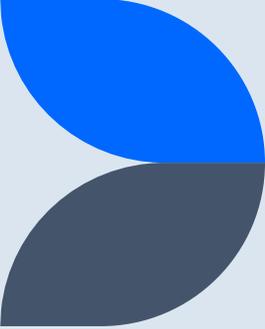
	Budget 2023	Réalisé 2023	Budget 2023	Réalisé 2023	Net Budget	Net 2023
	RECETTES	RECETTES	DEPENSES	DEPENSES		
ARBITRAGE	108 855	97 407	164 175	152 964	-55 320	-55 556
BEACH	25 720	16 531	60 170	37 124	-34 450	-20 593
COMMUNICATION	0	3 200	112 722	122 564	-112 722	-119 364
DISCIPLINE (*)	0	40 755	38 109	40 328	-38 109	427
FINANCES	0	0	154 004	167 213	-154 004	-167 213
INTERPOLES	139 000	124 080	139 000	134 695	0	-10 615
ITFE	386 526	453 276	443 095	509 413	-56 569	-56 138
MEDICALE	0		1 579	858	-1 579	-858
PERFSOC	90 054	75 275	167 561	221 020	-77 507	-145 745
PPF	284 993	298 069	576 191	590 006	-291 198	-291 937
RECLAMATIONS LITIGES	0	400	594	338	-594	62
SCES GENERAUX	0	8 220	546 456	499 884	-546 456	-491 664
SPORTIVE	122 947	140 478	48 743	44 151	74 204	96 327
STATUTS & REGLEMENTS			6 840	6 750	-6 840	-6 750
STAGES VACANCES	268 874	255 797	241 795	221 012	27 079	34 785
<b>Sous Total</b>	<b>1 426 969</b>	<b>1 513 487</b>	<b>2 701 034</b>	<b>2 748 321</b>	<b>-1 274 065</b>	<b>-1 234 833</b>
(*) les amendes ne sont jamais budgétées						
<b>REDEVANCES</b>	<b>2 209 906</b>	<b>2 223 528</b>	<b>1 109 047</b>	<b>1 135 369</b>	<b>1 100 859</b>	<b>1 088 159</b>
<b>Total général</b>	<b>3 636 875</b>	<b>3 737 016</b>	<b>3 810 081</b>	<b>3 883 690</b>	<b>-173 206</b>	<b>-146 674</b>

# Comparatif par commission budget 2023 / réalisé 2023



# Comparatif par commission budget 2023 / réalisé 2023



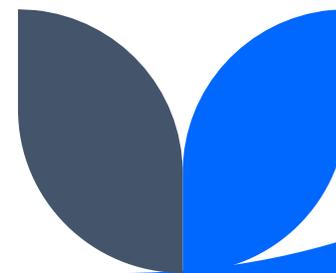


## Détails des redevances

	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Variation
	Recettes	Recettes	Dépenses	Dépenses	Net	Net	
Licences	1 810 876	1 856 706	963 067	1 001 506	847 809	855 200	7 391
Mutation	283 680	249 648	106 380	92 943	177 300	156 705	<b>-20 595</b>
Affiliations	115 350	117 174	39 600	40 920	75 750	76 254	504
<b>TOTAL</b>	<b>2 209 906</b>	<b>2 223 528</b>	<b>1 109 047</b>	<b>1 135 369</b>	<b>1 100 859</b>	<b>1 088 159</b>	<b>-12 700</b>

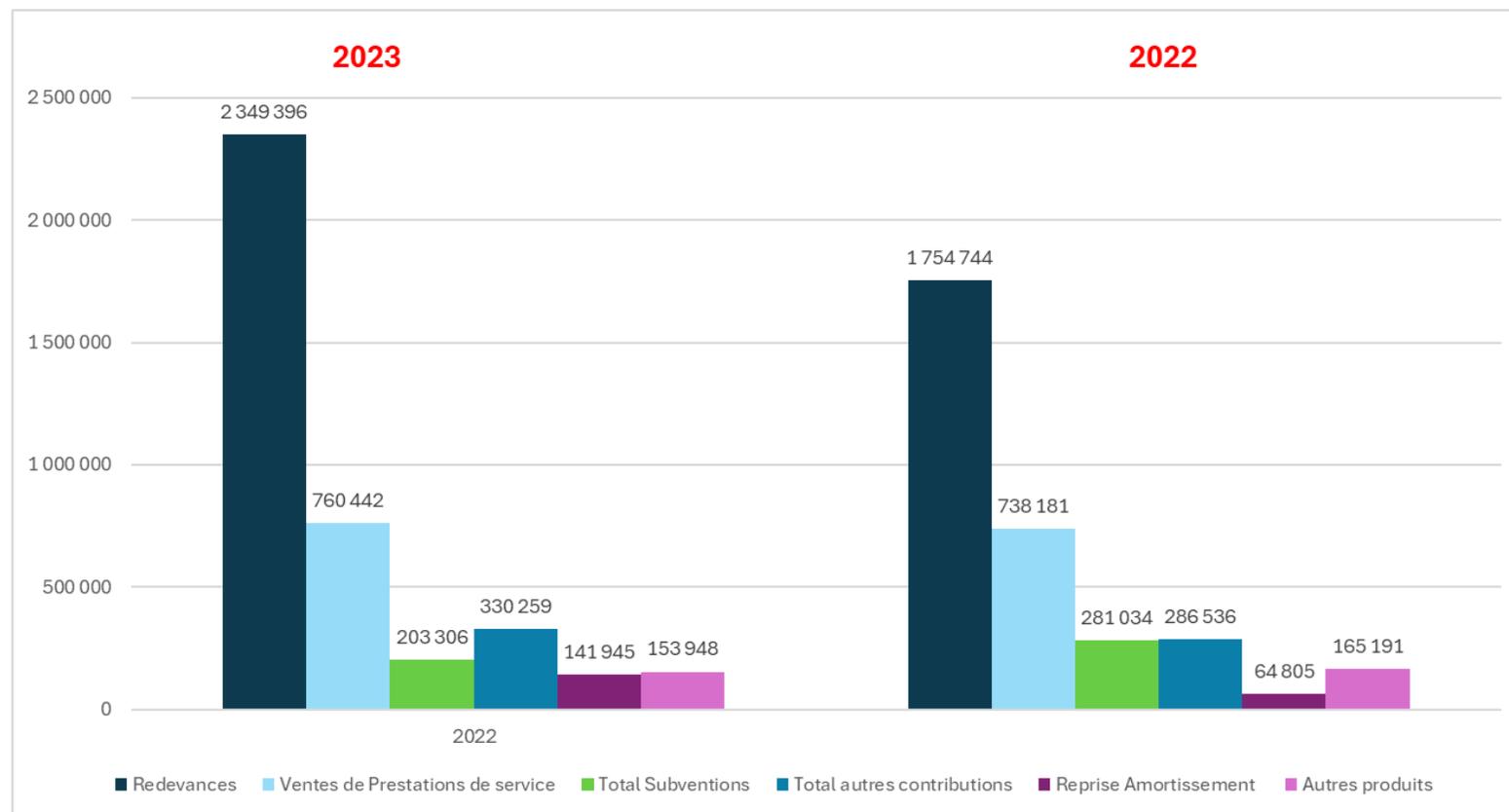


# Comparaison bilan 2022/ bilan provisoire 2023



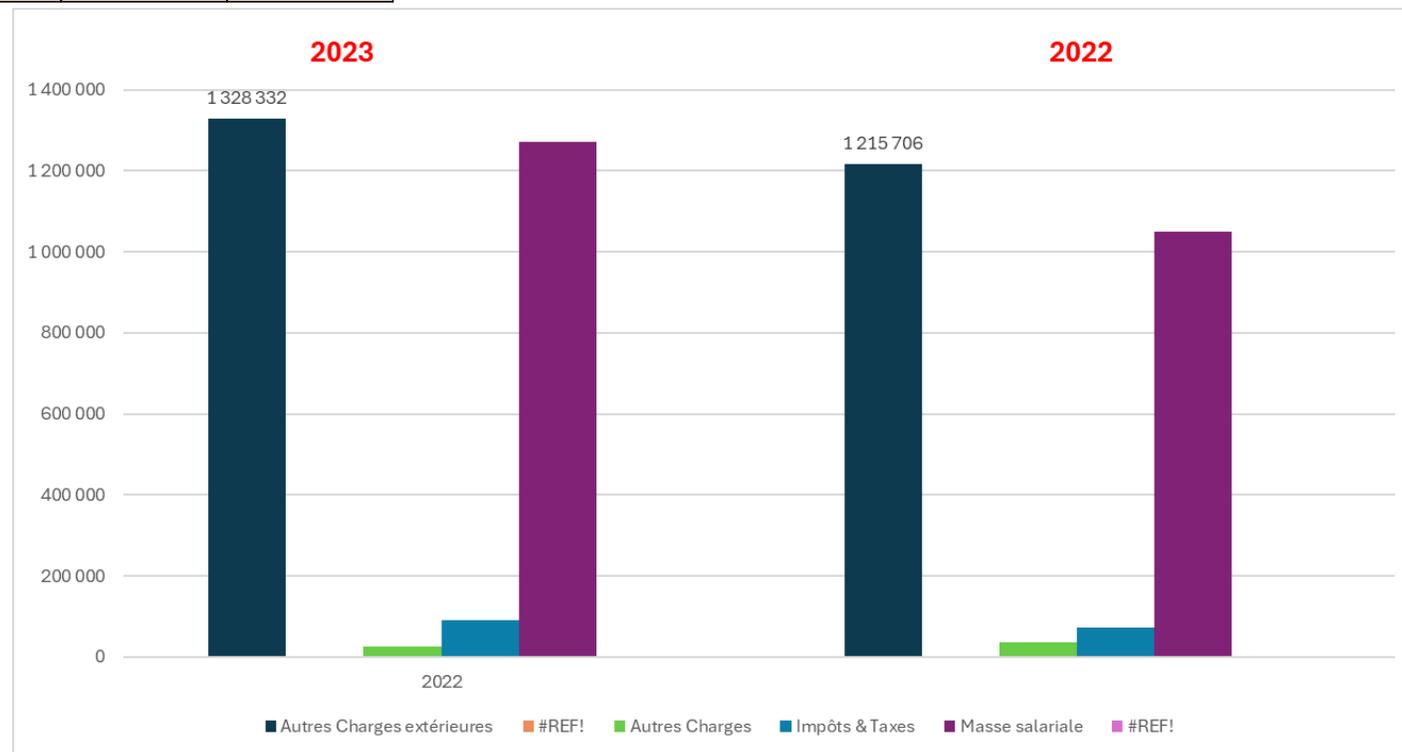
# PRODUITS D'EXPLOITATION

Produits d'exploitaiton	2023	2022	Ecart
Redevances	2 349 396	1 754 744	594 652
Ventes de Prestations de service	760 442	738 181	22 261
Total Subventions	203 306	281 034	<b>-77 728</b>
Total autres contributions	330 259	286 536	43 723
Reprise Amortissement	141 945	64 805	77 139
Autres produits	153 948	165 191	-11 243
<b>TOTAL PRODUITS d'EXPLOITATION</b>	<b>3 939 296</b>	<b>3 290 491</b>	<b>648 804</b>



# CHARGES D'EXPLOITATION

Charges d'exploitaiton	2023	2022	Ecart
Autres Charges extérieures	1 328 332	1 215 706	112 626
Autres Charges	24 191	35 209	-11 018
Redevances	1 135 369	837 426	297 943
Impôts & Taxes	89 799	73 095	16 705
Reversements subventions	91 065	80 943	10 122
Masse salariale	1 270 931	1 049 334	221 597
Dotations Amortissements	95 477	88 819	6 658
Dotations Provisions	45 925	0	45 925
<b>TOTAL PRODUITS d'EXPLOITATION</b>	<b>4 081 089</b>	<b>3 380 532</b>	<b>700 557</b>





# Détails de certaines charges d'exploitation

Charges d'exploitaiton	2023	2022
Carburants	32 375	32 188
Equipements sportifs	89 348	110 494
Fournitures diverses	38 407	7 697
EDF, Gaz, Eau	7 883	4 640
Fourniture de bureau	10 608	7 156
Matériel Péda	1 743	1 817
Produits Pharmaceutiques	20 390	15 096
Sous traitance	16 103	598
Locations immobilières	33 677	35 403
Locations véhicule	37 859	41 674
Locations divers matériels (photocop, std tél, ...)	26 177	8 675
Taxes foncières	14 505	10 279
Entretien matériel & locaux	17 564	52 155
Informatique (matériel & licence)	17 056	17 351
Assurances	16 969	13 304
Séminaires & colloques	21 997	21 529
Personnel MAD & Intérimaires	352 613	327 926
Honoraires	121 939	77 530
Cadeaux & supports comm	7 672	3 085
Transports, Frais Déplac, Hébergements, ..	196 295	198 803
Stages Vacances	208 567	186 148
Télécom / internet	16 663	22 028
Frais bancaires & assimilés	5 068	4 279
Cotisations (???)	8 548	13 983
Inscriptions tournois (???)	2 307	1 068
Frais de formation	6 000	0
Autes achats		800
Autres Charges extérieures	1 328 332	1 215 706

	2023	2022
Affiliations	40 920	40 656
Mutations	92 943	81 378
Licences	1 001 506	715 392
<b>Redevances</b>	<b>1 135 369</b>	<b>837 426</b>

	2023	2022
Salaires	912 696	734 264
Charges salariales	358 235	315 070
<b>Masse salariale</b>	<b>1 270 931</b>	<b>1 049 334</b>

# ACTIF / PASSIF

	2023	2022
Résultat d'exploitation	-142 593	-89 960
Résultat financier	- 149	1 795
Résultat exercice	-146 674	-49 772

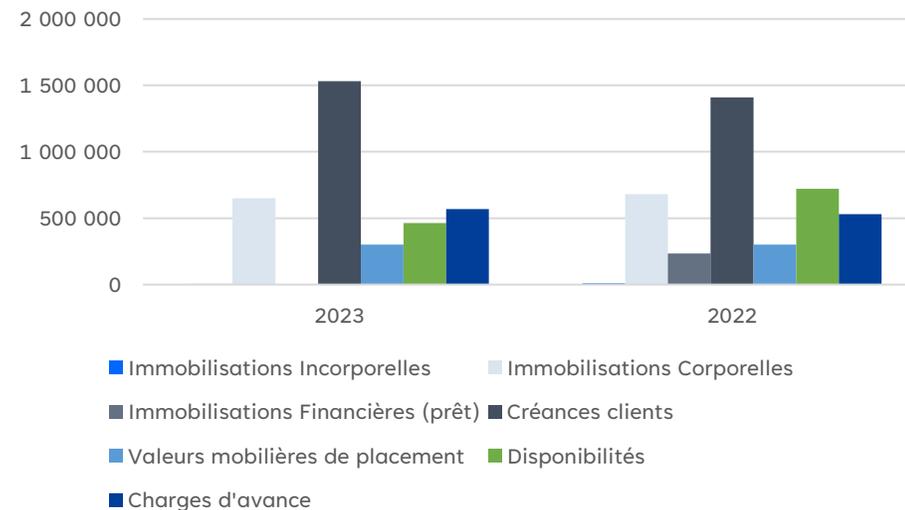


# ACTIF / PASSIF

Actif		2023	2022	Ecart
Actif Immobilisé	Immobilisations Incorporelles	4 866	9 508	-4 642
	Immobilisations Corporelles	649 436	679 374	-29 938
	Immobilisations Financières (prêt)	2 480	233 980	-231 500
Actif circulant	Créances clients	1 529 638	1 407 826	121 812
	Valeurs mobilières de placement	300 000	300 000	0
	Disponibilités	463 136	720 466	-257 330
	Charges d'avance	567 608	529 893	37 715
	<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>3 517 164</b>	<b>3 881 047</b>	<b>-363 883</b>

Passif		2023	2022	Ecart
Fonds Propres	Fonds Propre	961 417	1 011 188	-49 771
	Subventions Investissement	50 335	0	50 335
	Résultat de l'exercice	-146 674	-49 772	-96 902
Provision	Provisions	106 248	195 289	-89 041
Dettes	Emprunts	208 412	439 232	-230 820
	Dettes Fournisseurs	849 182	838 387	10 795
	Dettes fiscales & sociale	141 958	194 791	-52 833
	Autres dettes	127 568	110 307	17 261
	Produits d'avance	1 218 719	1 121 960	96 759
		<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>3 517 165</b>	<b>3 861 382</b>

Actif



Passif

